

**Remarques et commentaires de la famille Courtet (10 personnes)  
A consigner dans le registre du PADD de Bonnevaux (10 avril 2015)**

Nojaret le 23/04/2015

Préambule p.3

b. contexte communal

« les vues lointaines » loin d'être vrai pour tous les hameaux

Pérenniser et développer p.6

- « inciter à l'utilisation du bois local dans les futures constructions »

Personnellement je n'ai jamais pu trouver de bois local, la scierie la plus proche s'approvisionne le plus souvent sur le Mont Lozère.

- « Possibilité d'installation d'une plateforme... »

Est-ce vraiment sérieux comme proposition quand on connaît les productions agricoles actuelles ?

- « Proposer des modes d'habitat adaptés... » p. 7, 8, 9,10

Je suis très surpris d'apprendre que « Bonnevaux village » serait la vitrine de la commune. Je n'ai jamais eu cette impression. La restauration de nombreuses couvertures en tuiles rouges ne milite pas dans ce sens, son intégration dans le paysage comporte bien des faiblesses comparée à celle des Allègres et Nojaret

À la lecture des pages 7, 8, 9 et 10 on peut comprendre tout et son contraire, l'ambiguïté est au rendez-vous !

Je pense que l'on manque de courage quel est le problème ?

- Installer de nouveaux habitants ?
- Reloger ceux qui occupent des constructions « illicites » qui mitent la montagne ?

La réponse se trouve dans les bâtiments vacants et/ou les ruines. La commune et la communauté de commune doivent se donner les moyens d'acquérir, au rythme souhaité, les maisons nécessaires à de nouvelles installations. Elles peuvent également faire des baux à construction sur des périodes longues 27-45 ans.

Moyens à la disposition de la commune :

- Arrêté de péril imminent ou ordinaire.
- Maîtrise foncière : création d'une ZAD\*, droit d'expropriation et droit de préemption.
- Acquisition des immeubles déclarés vacants et sans maître.

Si la commune a cette volonté, les hameaux peuvent rester encore longtemps sans constructions nouvelles et les tensions actuelles pourront retomber.

Les résidents des hameaux sont majoritairement contre les constructions nouvelles et « l'habitat léger », pour la bonne raison qu'ils ont déjà « donné » et qu'ils connaissent les résultats, particulièrement à Nojaret.

Questions pour une meilleure connaissance des besoins des résidents actuels d'habitats légers

- Veulent-ils participer à la communauté villageoise et accepter les habitats mis à leur disposition dans les hameaux ?
- Souhaitent-ils une « banlieue de bâtiments légers » autour des hameaux ? nouveaux « quartiers nord » avec tous les problèmes qui y sont attachés.
- Préfèrent-ils une philosophie de vie qui s'intègre dans l'écosystème de la vallée et s'installer dans un éco-quartier.

Remarque

On remarquera et regrettera l'absence totale de préconisation quant au patrimoine bâti : église, maisons remarquables, fontaines, lavoir, four à pain, moulin, croix, etc.

S'agit-il d'un oubli ?

Pour conclure :

Pas de sanctuarisation de « Bonnevaux village » et pas de traitement différencié des hameaux (d'ailleurs cela résisterait-il devant le tribunal administratif ?) chacun a sa particularité, ce qui fait le charme de cette vallée. Ne rien faire ou laisser faire pouvant remettre en cause cet équilibre c'est la vallée qu'il faut « sanctuariser » !

\*ZAD : Zone d'Aménagement Différé